



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 210 au 214, 3^e Avenue (Lot 1 578 369)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 210 à 214, 3^e Avenue (Lot 1 578 369), ayant pour objet d'autoriser :

- que le bâtiment principal projeté soit à 4,11 mètres de la ligne avant au lieu du minimum de 5,88 mètres;
- que le bâtiment principal projeté soit à 5,09 mètres de la ligne arrière au lieu du minimum de 9 mètres;
- que la largeur de l'allée d'accès soit 16,50 mètres au lieu du maximum de 7,50 mètres.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 10 avril 2018 à 19 h 30, dans la salle Florian-Bleau, située au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Le présent avis peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'île-Perrot, ce 22 mars 2018.

(Signé) André Morin

André Morin

Directeur général et assistant-greffier